

SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL

LA CFDT DEMANDE QUE CARREFOUR INSCRIVE SES ENGAGEMENTS DANS UN ACCORD !



Cependant, nous sommes surpris d'apprendre officiellement la mise en place de ces congés par voie de presse, alors que nous avons encore rencontré la Direction Générale France le 12 avril dernier et que cette annonce n'avait pas été dévoilée à nos représentants.

Cela ne relève pas d'une bonne pratique du dialogue social et nous le regrettons.

La CFDT - Carrefour a pris connaissance des annonces du PDG concernant la santé des femmes au travail le 19 avril :

- Création d'un congé de 12 jours par an pour les femmes souffrant **d'endométriose**.
- 3 Jours d'absences médicales autorisées suite à une **fausse couche**.
- 1 journée d'absence pour les femmes ayant recours à la **PMA**.

Tout d'abord, la CFDT - Carrefour salue ces mesures positives, d'autant plus que notre organisation a porté des revendications sur ce thème lors des dernières négociations groupe et sociétés (sans réponses positives de l'entreprise à l'époque d'ailleurs...).

[A noter que la CFDT - Carrefour revendique dans sa plateforme, la mise en place d'un congé menstruel pour les salariées.]

Quoi qu'il en soit, la CFDT est attachée à la création **réelle** de nouveaux droits pour les salariés. Par quel processus ces nouvelles mesures vont-elles être mises en œuvre dans le groupe ? Comment les salariées vont-elles pouvoir faire valoir leur droit !?

C'est pourquoi nous demandons que ces congés soient inscrits dans un avenant à l'accord égalité femmes/hommes ou à l'accord santé récemment négocié.

Cela permettra de donner un cadre à ces annonces, mais également de suivre la bonne application de ces dispositions.

Nous rappelons également que ces congés ne s'appliquent pas à des dizaines de milliers de salariés qui travaillent sous enseigne Carrefour (franchisés et locataires gérants).

Nous appelons donc Carrefour à inciter fortement ses franchisés à prendre les mêmes décisions en faveur de la santé des femmes au travail...